



Rappel à la loi puis excès de vitesse classe 4

Par fifi

Bonjour,

Mon fils a eu un rappel à la loi pour des graphittis que lui et deux autres jeunes avaient fait sur les murs de la commune (c'était passé devant le procureur), il était mineur et nous avons du rembourser les frais de peinture et ils ont du repeindre eux-mêmes certains graphittis.

Il est maintenant majeur et il vient de commettre un excès de vitesse de 43 kms au-dessus de la vitesse autorisée, on lui a donc pris son permis, un de ses copains a du ramener la voiture et il a eu une suspension de permis de 4 mois et demi et il doit passer prochainement au tribunal de police.

Je voulais savoir s'il se trouve en situation de récidive par rapport à la précédente affaire et s'il serait préférable qu'il prenne un avocat, que risque-t-il en passant devant le tribunal de police ?

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50